

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/2006/ 026 /PRG/SGG

PORTANT REMANIEMENT PARTIEL DU
GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°D/2006/ 014/PRG/SGG du 29 mai 2006, portant restructuration du
Gouvernement ;

VU le Décret N°D/2006/015/PRG/SGG du 29 mai 2006, nommant les membres du
Gouvernement;

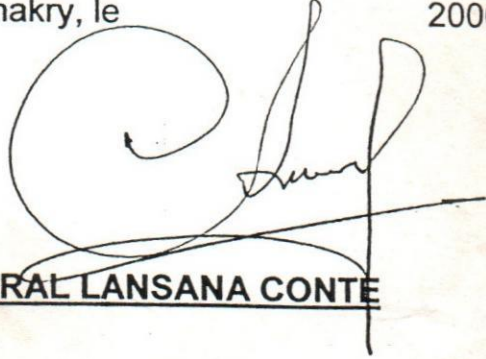
DECRETE,

Article 1er : Les hauts cadres dont les noms suivent sont nommés dans les
fonctions ci – après :

- 1- Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture : Monsieur
Kiridi BANGOURA précédemment Ministre de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle.
- 2- Ministre du Contrôle Economique et Financier : Monsieur
Mamadou Ciré DOUNBOUYA, précédemment Inspecteur Général du
Ministère de l'Economie et des Finances.
- 3- Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle :
Docteur **Yazora SOROPOGUI**, précédemment Directeur de l'Institut
Agro – Vétérinaire de Faranah.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

14 OCT 2006
Conakry, le 2006


GENERAL LANSANA CONTE

